LIRE dans ce numéro : Dix millions en six mois Page 2 La Fédération des produits chimiques Page 2 Le Comité des Jeunes Page 3 News Digest Page4



VOL. XXIX - No 32

Montréal, 28 août 1953

Le syndicalisme ne sera fort et efficace que si chacun des membres de la plus petite unité de négociation s'intéresse à la vie syndicale et accepte de faire sa part, si modeste soit-elle.

DES SALAIRES **QUI NOUS JUGENT**

Ceux des institutrices rurales

Les journaux publiaient récemment le compte-rendu de la première convention collective conclue entre les institutrices rurales du diocèse de Chicoutimi et les commissions scolaires de la même région.

Je m'empresse de dire que les remarques suivantes ne s'appliquent pas seulement aux salaires des institutrices de Chicoutimi mais que je choisis ce groupe à seule fin d'illustrer des propos qui pourraient s'appliquer tout aussi bien à n'im-porte quel autre diocèse.

Voici donc les chiffres.

Aux termes de cette nouvelle convention, une institutrice qui commence touchera le salaire ridicule de \$19.21 par semaine. Elle recevra des augmentations annuelles de \$50.00 par année jusqu'à ce qu'elle ait atteint le maximum de \$28.84.

Voilà comment nous payons les jeunes filles à qui nous confions nos enfants. N'importe quel balayeur dans n'importe quelle industrie touche davantage. La première sténographe venue (sans parler des femmes de chambres des hôtels et des serveuses de restaurant) touche en commençant le double de cette somme. Et pour éduquer nos enfants, pour les préparer à la vie, nous donnons à nos institutions les plus bas salaires qui se paient au Canada.

Si encore nous étions une nation pauvre. Nous aurions au moins une excuse. Si du moins nous avions honte, on pourrait espérer que la situation va s'améliorer. Mais non. Cette nouvelle s'étale sur deux colonnes dans tous nos journaux; les employeurs qui ont signé ce contrat dérisoire n'hésitent pas à s'en vanter publiquement.

Voilà certes qui nous juge.

On me dira que les conditions de la campagne sont bien spéciales; que les cultivateurs ne gagnent pas beaucoup d'argent comptant, etc., etc. Devant de pareils salaires, ces excuses aussi sont honteuses. Si les commissions scolaires ne peuvent pas payer, qu'elles cèdent la place à d'autres pouvoirs qui le peuvent. Je ne vois pas pourquoi la remarque de Pie XI ne s'appliquerait pas ici comme ailleurs, à savoir qu'une in-dustrie doit fermer ses portes plutôt que de tenir dans la mi-sère un groupe de travailleurs.

Gérard PELLETIER

(suite à la page 2)

MONTREAL

Dix cents d'augmentation aux métiers de la construction

L'augmentation changera le sort de quelque 25,000 journaliers — Les autres 20,000 travailleurs couverts par le décret reçoivent déjà davantage

Quelque 25,000 journaliers des métiers de la construction attendent avec impatience la ratification, par le gouvernement provincial, d'une entente déjà conclue entre leurs représentants syndicaux et les constructeurs qui les em-

La convention aurait dû, normalement, recevoir la sanction gouvernementale quinze jours plus tôt. On ignore ce qui retarde cette procédure au cabinet des ministres. Des observateurs avertis croient pourtant que le gouvernement a voulu consulter certains députés à cause des changements de juridiction apportés cette année au décret.

En effet, le décret en question, venu la veille au soir de l'interqui se limitait jusqu'ici à l'île de montréal, devra inclure désormais un rayon de 15 milles autour de la Métropole ainsi que certains centres particuliers comme Valley-field, qui n'étaient pas couverts auparavant. Les nouvelles condi-tions s'appliqueraient donc à tou-tes les entreprises situées dans l'île de Montréal, indépendamment de leur importance, ainsi qu'à tous les chantiers de plus de \$25,000 dollars ent dehors de l'île.

Aux termes de la nouvelle en-tente, tous les métiers sont aug-mentés de 10 cents l'heure au delà des minima stipulés dans la con-vention précédente. De plus, une clause spéciale oblige l'employeur à payer trois heures de travail tout ouvrier qu'il n'aura pas pré-

Transport

Relativement au transport des travailleurs, ceux-ci seront com-pensés au taux de leur emploi si la distance à franchir, au delà des limites de la Régie des Transports, impose un déplacement qui exige plus d'un quart d'heure.

Suppléments

Quant au temps supplémentaire, la nouvelle clause comporte les avantages suivants: a) temps dou-ble pour tout travail exécuté entre 10 heures p.m. et 8 heures a.m..; b) temps et demi pour le travail du samedi matin; c) temps double pour le travail exécuté entre le samedi midi et le lundi matin à 8 heures.

Ces nouvelles conditions ne s'ap-

biers tous groupes qui négocient directement avec les employeurs des contrats distincts.

L'augmentation ne touche pas non plus la totalité des 45,000 ou-vriers couverts par le décret, étant donné que la plupart reçoivent déjà des salaires supérieurs à ceux qui sont stipulés ici. Elle s'appli que toutefois aux quelque 25,000 journaliers dont le sort est particulièrement dur si l'on considère qu'ils ont des salaires inférieurs et qu'ils chôment généralement pendant deux à trois mois chaque

hiver.

Ce sont ces derniers qui attendent avec le plus d'impatience la ratification du décret. Le retard apporté par le cabinet provincial les a déjà privés de l'augmenta-tion de 10 cents au cours des deux dernières semaines.

Ces nouvelles conditions ne s'appliquent pas aux poseurs d'ascenseurs, couvreurs en amiante, ouvriers de la tuile, du marbre et du pliquera dès lundi.

ILS SONT EN GREVE . . .



... parce qu'ils ont droit, eux aussi, au bon bout de la poule ...!

A L'APPROCHE DU CONGRES:

L'Exécutif de la C.T.C.C. prie une fois de plus tous les syndicats de veiller à bien se mettre en règle, afin que leurs délégués soient dûment accrédités. Il faut se rappeler surtout les règlements relatifs à l'envoi des lettres de créance et à l'acquittement des frais d'inscription.

En six mois...

DIX MILLIONS de bénéfice net pour L'ALCAN

Les lecteurs du Travail connaissent le problème qui se discute présentement à Arvida, en négociations post-arbitrales. Depuis la publication de la décision des arbitres, les pourparlers ont repris, étant donné que la décision majoritaire paraissait inacceptable aux ouvriers en cause.

La partie syndicale avait basé sa preuve sur le fait que l'Alcan est l'une des plus grosses et des plus riches compagnies sous canadiennes (sinon la plus grosses et la plus riche) et qu'elle devait, pour cette raison même, payer les plus hauts salaires. Les travailleurs prétendent que personne ne dépassera jamais les limites établies si les magnats se refusent à les dépasser, et que la mesquinerie des "gros" justifierait les moins gros de

On devine que la compagnie Amortissements

Il n'en est que plus amusant de voir paraître, au beau milieu de ce débat une nouvelle comme celle de la semaine dernière. On li

minium Company of Canada, Li- \$400 millions qui viennent se ramited et de ses filiales font voir jouter aux amortissements nor un bénéfice net de \$10,267,147 maux du chef des installations en pour le premier semestre de 1953, exploitation ont eu pour effet de à rapprocher de \$10,997,486 pour réduire de \$7,804,906 le bénéfice le premier semestre de l'an der- net du premier semestre de 1953

Ventes

Les ventes du premier semestre ont passé de \$115,670,119 l'an dernier à \$124,280,736 cette année, mais les revenus d'exploitatoin inclus dans le chiffre d'affaires to-

vés à \$21,468,281 pour le premier semestre de 1953 contre \$14,080,sait en effet, dans tous les jour- 013 pour le premier semestre de natx du Canada, les chiffres sui- 1952. Les amortissements des immobilisations comprises dans le Les comptes consolidés de l'Alu- programme d'agrandissement de tandis que pour le premier semestre de 1952 la réduction imputable à cette même cause ne s'élevait qu'à \$4,780,629.

La production de métal brut de tal qui proviennent surtout de la société pour les six premiers services de transport maritime et mois de l'année en cours a atteint ferroviaire, ont baissé de \$15,851,- 244,060 tonnes métriques, à com-027 à \$7,972,122. Le coût des mar- parer à 218,382 tonnes métriques chandises vendues, y compris les pour la première moitié de 1952. frais d'exploitation, a monté de Les exportations d'aluminium du \$68,203,729 à \$70,225,564, mais les Canada aux Etats-Unis se sont élefrais d'exploitation relatifs aux re- vées à 100,300 tonnes métriques, venus d'exploitation mentionnés accusant une augmentation de plus haut ont baissé de \$13,433,065 110% sur le premier semestre de 1952.

DES SALAIRES...

Si j'avais une fille et qu'elle voulait devenir institutrice rurale, je n'hésiterasi pas à la diriger vers n'importe quel autre métier. Non pas seulement parce qu'elle y vivrait mieux mais parce que j'ai la conviction qu'à \$19.21 par semaine, une institutrice ne peut pas remplir convenablement ses fonctions qu'elle prive malgré elle les enfants de l'éducation à laquelle ils ont droit. Pour bien enseigner, il faut se perfectionner, se rafraîchir sans cesse; pour se perfectionner, il faut aller sui-vre des cours, s'acheter des livres, rencontrer des maîtres. Or, cela est impossible à même des salaires de famine.

It existe au Québec un scandale des institutrices rurales. Ceux qui y sont mêlés actuellement, en toute bonne conscience, pourraient bien se rendre compte un jour qu'ils ont fait métier d'exploiteurs sous la protection de l'autorité.

Voilà ce qui se nomme une situation immorale.

Gérard PELLETIER



Vendeur autorisé CHEVROLET et OLDSMOBILE

CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange GENERAL MOTORS

Autos usagées parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny, MONTREAL

PROTEGEZ-VOUS CONTRE

LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



LES SERVICES DE SANTE DU QUÉBEC

666 DANS LE MOUVEMENT

Montréal, 28 août 1953

PRODUITS CHIMIQUES

La fédération aura son organisateur

Une réunion spéciale du Congrès de la Fédéra- sents Jean Marchand les a assu tion nationale des travailleurs de l'industrie chimique, dans l'imposant travail d'organisala présidence de M. J.-Emile Hébert, de Shawi- tion que se propose la nouvelle fédération. nigan, président national de la dite fédération, a eu lieu récemment à Shawinigan.

LE-TRAVAIL

On sait que cette fédération, qui groupe présenlaisser stagner les salaires à des niveaux déraisonnablement bas. tement 8 syndicats dont 4 de Shawinigan, un de Red Mills, un de Montréal, un de Farnham et un de Mc-Masterville, a été fondée le 11 janvier dernier à Sha-Les amortissements se sont éle- winigan dans le but d'unir tous les travailleurs de l'industrie chimique au Canada.

Le secrétaire

Une trentaine de délégués re- et soutenue que rencontrent pré présentant 6 syndicats affiliés par-ticipaient au Congrès de dimanche calisme catholique, en déclarant que la CTCC n'a pas été fondée pour distribuer ou recueillir de compliments auprès des autorités civiles mais bien pour servir et protéger efficacement les droits et Le confrère Jean Marchand, se- les intérêts des travailleurs. Tou rétaire général de la CTCC a te- tes les difficultés que l'on se plaît u à venir personnellement sou- en certains milieux, à organiser haiter la bienvenue à cette nou- sur notre route, ne constituent pas velle fédération d'ans les cadres pour nous une invitation à ne rien de la CTCC. Après avoir souligné faire et à abandonner les ouvriers l'importance de l'industrie de ba-se des produits chimiques, le con-frère Marchand a abordé le pro-blème de l'opposition manifeste

AMONTREAL

CONGRES FEDERAL des barbiers et coiffeurs

Une trentaine de délégués masculins et féminins représentant les employés barbiers, coiffeurs et coiffeuses de près de dix centres de la province se réunissaient en fin de semaine à Montréal, pour étudier très sérieusement des problèmes qui les touchent.

Messes, banquet et danse, ont Les résolutions étudiées avaient de temps à autre tiré les congres- été soumises par quatre centres sistes des longues séances d'étu- en particulier, et avaient trait surde. M. l'aumônier P.-E. Bolté, p.s.s. tout à la régie interne de la fédéa assisté à toutes les séances du ration Elles seront, pour la plu congrès. M. Horace Laverdure, vi-ce-président de la CTCC, a aussi la CTCC en septembre. Elles pré

nal "Le Travail" ont donné le ré-

M. Paul-Emile Cabana, réélu à Dans son rapport sur les activi

participé à quelques activités de conisent la classification des tâches, une nouvelle désignation Les élections, présidées par le confrère Roger McGinnis, du jour-ployés, le prix des cartes de membres, les examens à faire subir aux

Harrie Garageois da présidence; M. J.-J. Bourgeois tés de l'an passé, le président, M. (Hull), vice-président; M. Denis P.-E. Cabana, attire l'attention des Leblanc, (Sorel), secrétaire-correspondant; M. Raymond Girouard d'augmenter les contributionss cier, et comme directeurs, Mes- syndicales, d'étudier de manière sieurs et mesdames: G. Poirier, très sérieuse la formation d'une pour Québec; J.-D. Monat, pour St- corporation. "Il faut faire appel à Hyacinthe: R. Masse, pour Saint-Hyacinthe; R. Brais, pour Drum-mondville; Annette Richer, pour dit, et multiplier les efforts afin Drummondville; René Messier, que dans chacun des centres, il se pour Granby; Simonne Daniel, fasse beaucoup d'éducation syndipour Granby; Ernest Laroche, cale. L'esprit véritable du syndipour St Jean; Ena Tremblay, pour Chicoutimi; Hervé Jutras, pour calisme doit être réfléte par les Victoriaville; Gérard Dupont, pour membres de notre métier qui rencontrent tout le monde".

AUJOURD'HUI

devenez membre de :

L'Entraide Immobilière Laurentienne DEMAIN

Vous posséderez votre maison

1344 est, rue Sherbrooke

Tél.: AM. 3693

EN CONGRES



récutif de la Fédération des Gantiers a posé pour notre photographe à l'issue de l'élection tenue au ecent congrès de St-Tite. De gauche à droite : M. l'abbé Paul-Emile Bolté, p.s.s., aumônier; M. Léopold Renaud (Montréal) président; MIIe Alexina Gariépy (Loretteville) lère vice-présidente; M. Jacques Hardy (St. Tite), 2ème vice-président; M. Lucien Laforest, secrétaire-trésorier.

Hébert a été réélu par acclamation à la présidence pour un noue. M. Eugène Dubé, de été élu par acclamaste de ler vice-prési remplace le confrère

Jean-Paul Spatts qui a quitté l'in-dustrie des produits chimiques il a quelques mois. M. Armand Laurier, de MacMasterville, a été réélu à la deuxième vice-présidence. Henri Therrien de Shawinigan

démarches que les employeurs fi-

remplace Fernand-D. Lavergne comme secrétaire. Le confrère La vergne a décliné en raison de ses nombreuses occupations. Maurice Laurence a été réélu au poste de

SHERBROOKE

Un décret sera abrogé

Le malaise qui existe depuis quelques mois dans l'industrie de la construction s'est accru, récemment, quand les dirigeants du Conseil national des Métiers de la construction des Cantons de l'Est ont décidé de faire parvenir au ministère du Travail de la province de Québec une demande d'abrogation du décret qui régit plus de 7,000 ouvriers de la construction dans cette région.

qui réunit douze syndicats Cantons de l'Est, tous affili Canada, désirait manifester dont les négociations se son teurs des Cantons de l'Est.

Encouragement

M. le chanoine Henri Pichette,

qui assistait à ce congrès comme aumônier, a également adressé aux

élégués un message d'encourage-

ment et des directives sérieuses

Il les a invités à entreprendre leur travail dans un esprit d'apos-

tolat, visant à déraciner l'égoïs

me qui règne encore au sein de

l'industrie chimique, pour lui subs-tituer un sens social plus confor-

me aux aspirations de la personne

Au nombre des décisions impor-tantes prises par le congrès, sou-

gement d'un libéré qui sera char-

gé d'entreprendre et de diriger

une campagne d'organisation in-

tense dans les nombreuses entre-

prises de l'industrie chimique non

L'élection du comité exécutif

pour la nouvelle année a donné

les résultats suivants : M. J.-Emile

ignons celle qui a trait à l'enga-

Un libéré

encore organisées.

L'abolition du décret signifierait la tombée des régies de l'Etat sur les taux de salaires et les heures de travail, et la liberté de l'employeur d'embaucher les ouvriers aux conditions désirées. Ce décret est en vigueur depuis 1936 dans les comtés de Sherbrooke, Compton, Frontenac, Stanstead, Shefford, Brome, Missisquoi Richmond et Wolfe. Il affecte environ 4,000 hommes de métier et 3,000 journaliers dans l'industrie de la cons-

Deux problèmes

Les deux principales questions en litige entre le Conseil national des Métiers de la Construction des Cantons de l'Est, dont le prési-dent est M. Paul Laurencelle, et l'Association des Constructeurs des Cantons de l'Est, dont le président est M. Gérard Laforêt, sont celles des salaires et de la sécurité syn-

Les membres de l'union demandent une augmentation générale de 5 cents l'heure, immédiatement, et une autre augmentation de 5 cents l'heure à partir du 1er. avril prochain, et ils veulent en plus que tout employé devienne imembre du syndicat après une gous ne certaine période d'embauchage. Ils gont la exigent que le contrat soit valable squ'au 31 mars 1955.

L'agent d'affaires du C Reil, M. Jules Pichette, a déclaré que le groupe, da construction dans les principaux centres des la Confédération des travailleurs catholiques du ette façon son mécontentement pour la manière ssées jusqu'ici avec l'Association des construc-

dance

seil fonde ses réclamale fait que partout dans ce les décrets concernant de la construction se ouvelés, cette année, avec mentations allant de 5 15 cents l'heure, et, en er pour ce qui est du cas avec l'atelier syndical. contrats ont une durée

iation patronale, de son veut accorder qu'une seuntation de 5 cents l'heuelle désire de nouveaux lers quant à la question de

égociations entre les deux

ES NEGOCIATIONS

ont débuté le 20 octobre nd le Conseil a fait par ux patrons une liste des nents qu'il voulait appor-écret. Cette lettre fut suiinq séances de négociale 9 décembre, le 22 dé-20 janvier, le 27 jane 3 février.

ment, devant l'échec des ns directes, on demanda ntion d'un conciliateur du ment, et deux séances de ion eurent lieu à Sher brooke, le 24 avril, et à Granby

salaires de 5 cents l'heure et de former un comité spécial pour étudier la question de l'atelier syndi-

La demande

Ces nouvelles discussions aboutirent à un échec, et, le 16 juillet dernier, on se sépara sur un dé-saccord. Les négociations sont rompues depuis ce temps. La semaine dernière, la partie syndicale a décidé de faire un nouveau pas en demandant l'abolition du décret, au 1er septembre prochain.

rent de nouvelles propositions, sug-TO DELA SEMAINE

Un péché?

Ceux qui ne veulent voir aucune relation entre les convictions rétiennes d'un ouvrier et ses attitudes en période de lutte syndiale; mieux encore, ceux qui ne voient dans la morale qu'un instru-ment propre à décourager les travailleurs de faire la grève; tous ceux-à et quelques autres encore auront la surprise et le choc de leur vie ils parcourent un récent numéro du Labor Leader, organe des traailleurs catholiques américains.

Ils trouveront en effet en page 4 de ce journal (livraison du 29 nin) une photo qui représente un prêtre penché sur une voiture staionnée devant lui et tendant des paperasses aux occupants de cette oiture. Au bas de la photo, on lit la légende suivante : Un prêtre et des grévistes. - Le Père Jérôme Drolet, un prêtre

catholique, distribue aux grévistes de la Calcasieu Paper Company, Elizabeth, Louisiane des feuillets publicitaires dans lesquels il est dit que "scabber" est un péché. Le Père Drolet a passé plusieurs neures sur les lignes de piquetage depuis que les travailleurs de la Pulpe et du Papier (FAT) se sont mis en grève au mois de septembre

Renseignements pris, il s'agit du R. P. Jérôme Drolet, jésuite, at-ché à l'Université Loyaula à la Nouvelle-Orléans, capitale de l'état

Un plan d'action

Le Comité fait rapport sur les problèmes des jeunes ouvriers

N'ayant aucunement l'impresmes avec lesquels les jeunes sont aux prises, le Comité croit que les suivants devraient attirer son attention d'une façon toute particulière.

- 1 .- Travail des jeunes en bas de 16 ans:
- 2.- L'apprentissage;
- 3.- Manque d'éducation syndica-
- le chez les jeunes; 4.- Problème de l'épargne chez les jeunes:
- 5.- Conscience professionnelle chez les jeunes; 6.- Manque de contacts avec les raient publiés dans l'ordre suivant:
- 7.- Education syndicale pas as-

sez avancée dans les programmes scolaires, etc., etc. Nous avons touché tous ces pro-

blèmes en général. Nous croyons fermement qu'il y aurait avantage pour le mouvement de tenter d'y aporter une solution. Nous croyons que le meilleur moyen pour y arriver serait de viser à obtenir plus de coopération des mouvements spécialisés, comme la J.O.C., la J.O.C.F., la J.E.C., etc., etc...

d'en suggérer quelques-uns:

- 1. Inviter les chefs de mouveseils centraux etc..

- Exécutifs de Syndicats et les Comités de négociations
- Fondation de caisses d'épargne par voie de négociations.
- Recrutement des apprentis. Conférences ou forums dans les écoles pour les finissants,

Afin que tous nos syndiqués connaissent bien les problèmes des jeunes, il fut décidé qu'une série d'articles soient envoyés au jour-nal "LE TRAVAIL" pour publication. Ces articles seraient préparés par les membres du Comité et se-

etc., etc...

- 1.- Moralité et Conscience Professionnelle, par Monsieur Bolté, p.s.s.
- Les Jeunes dans le Syndicat, par René Gosselin. Vie de Famille des Jeunes
- et Epargne, par Marcel La-
- r.- Apprentissage par Alphonse Proulx. Les Jeunes et le Matérialis-

me par G.-E. Hébert.

Il fut décidé que le secrétaire, accompagné de M. Bolté et du con-Un moyen efficace serait de fai- frère Marcel Lanouette, rencontre re l'éducation syndicale des jeu- l'Exécutif national de la J.O.C. nes. Il y aurait plusieurs façons de afin d'étudier ensemble les moyle faire Nous nous permettons ens à prendre pour établir une relation plus étroite entre les deux orgnaismes et aussi pour connaîments spécialisés à nos acti- tre les résultats d'ils ont obtenus vités, telles que Congrès de avec leur enquête de 1950 sur les la CTCC, réunions des Con- problèmes des jeunes travailleurs.

Le secrétaire se charge de pro-2.- Nomination de jeunes aux voquer cette rencontre.

De la voile et du gouvernail

Le mouvement ouvrier est une force irrésistible qu'il est inutile et dangereux de vouloir arrêter. C'est une vague de fond qu'il ne faut pas tenter d'endiguer mais qu'il faut plutôt canaliser et diriger.

On craint en certains milieux que cette force qui monte ne ren verse tout sur son passage dans une révolution, un bouleversement social. Cette crainte n'est pas sans fondement si l'on s'en rapporte aux expériences malheureuses qu'ont déjà vécues certains pays.

Mais cette force que l'on redoute ne sera pas destructrice s d'une part, on ne tente point de l'écraser et si, d'autre part, elle est orientée par une doctrine sûre et dirigée par des chefs compétents et chrétiens, à la hauteur de leur tâche. A certaines heures, surtout lorsqu'apparaît une menace de grève ou qu'éclate un conflit de travail, les chefs ouvriers eux-mêmes se sentent impressionnés par la force des masses ouvrières que le syndicalisme place entre leurs mains lls sont alors à même de mesurer la hauteur comme la gravité de leurs responsabilités, comme de pressentir tous les désastres que pourrait entraîner une erreur un faux pas, une parole malheu-reuse. Ils peuvent en même temps réaliser tout ce qu'exige de compétence, de prudence et de fermeté l'exercice des responsabilités qu'ils

Etre chef, c'est sans doute une vocation providentielle et spéciale. Cela suppose certaines qualités naturelles que la Providencec n'a pas

Mais être chef dans le syndicalisme chrétien impose un effort de formation qu'on ne peut point refuser sans se condamner à être inférieur à sa tâche et infidèle à sa vocation. On ne peut accepter des responsabilités dans le mouvement syndical chrétien si l'on ne veut point consentir aux sacrifices comme aux efforts qui sont nécessaires pour devenir chef compétent et apôtre, capable de conduire les masses ouvrières non pas seulement à un standard de vie matérielle plus élevée, mais vers une promotion intégrale.

Le chef qui ne ressent pas le besoin qu'il a de s'instruire et de se former est un inconscient et un irresponsable. Le chef qui s'assied aujourd'hui sur son petit bagage de connaissances et prétend miser seulement sur son expérience, est un satisfait qui, demain, ne sera plus à la hauteur des problèmes auxquels le mouvement syndical doit

Heureusement, au palier supérieur du mouvement syndical on a compris l'importance et la nécessité de la formation des chefs dans le syndicalisme. On a mis sur pied un service d'éducation auquel on consacre une partie considérable du budget annuel. Chaque année, on organise sur le plan général une retraite fermée pour les responsables On a provoqué dans certains centres la création d'un service d'éducation qui permet au service d'éducation de rayonner et de pénétrer dans tous les syndicats. L'on peut dire qu'il est peu d'organismes au pays qui, proportionnellement, dépensent autant d'énergies et d'ef forts pour la formation et l'éducation de ses chefs.

Souhaitons qu'à tous les paliers du mouvement l'on comprenne et l'on suive cet exemple qui part d'en-haut, et que dans tous nos syndicats locaux, on réponde aux désirs de nos évêques qui veulent, pour le syndicalisme chrétien, des "chefs compétents désintéressés et apôtres". Un chef qui refuse de s'instruire et de se former ne mérite plus la confiance de ses confrères. "Si un aveugle conduit un autre aveugle, ils tomberont tous les

Le syndicarisme est une force considérable; il a de la voile. Il lui faut du gouvernail, il lui faut à tous les paliers des chefs capables

A LA FEDERATION DU GANT



Congressistes de la Fédération nationale des Gantiers réunis à St-Tite la semaine dernière. Les assises de cette fédération se tenaient au Collège de St-Tite. On voit ici, au milieu des délégués, le secrétaire de la C.T.C.C., Jean Marchand, qui leur rendait visite.

SHAWINIGAN

Produits chimiques

A Shawinigan, trois syndicats de l'industrie des produits chimipoursuivent actuellement en conciliation leurs efforts pour en arriver à une entente sur les conditions de renouvellement de leur convention collective de travail.

Tandis que la conciliation se poursuit à la Canadian Carborundum, il semble que les conciliateurs s'acheminent vers un échec à la Canadian Resins et à Shawinigan Chemicals. Dans ces deux derniers cas, le ministère provincial du Travail a décidé de constituer des tribunaux d'arbitrage pour étudier le différend survenu à la suite de l'échec des négociations directes et de la conciliation.

A Shawinigan Chemicals, tandis que le ministère du Travail est à constituer le tribunal d'arbitrage, la compagnie et le syn-dicat tentent un dernier effort pour en venir à une entente en négociations directes.



Fête du Travail

Le Conseil syndical de Grand'-Mère poursuit activement l'organi-sation des célébrations de la fête du Travail pour Grand'Mère.

Le Comité de la fête du Travail du Conseil central de Shawinigan est également à mettre une der-nière main aux préparatifs des célébrations qui auront lieu à Sha-winigan lundi le 7 septembre prochain. Le programme comporte une messe dialoguée le matin, des amusements divers pour les en-fants dans l'après-midi, et une soirée récréative à l'aréna le soir.

QUEBEC

R. Gosselin, délégué

La Fédération nationale des Métiers du Bâtiment a choisi monsieur Rosario Gosselin, de Québec comme son délégué of-ficiel à la 4e Session de la Com-mission du Bâtiment, du génie civil et des travaux publics de l'O.I.T. qui s'ouvrira à Genève le 26 octobre prochain.

Monsieur R. Gosselin est viceprésident de la Fédération.

Il est intéressant de noter que les délégués à cette session étudieront "les méthodes permettant l'application progressive à l'industrie de la construction du principe du salaire ga ranti, y compris les méthodes tendant à supprimer les inter-ruptions temporaires ou fluctuations qui se produisent dans



MONTREAL

Imprimerie

Les syndicats de l'industrie du journal de Montréal traversent actuellement une période de réorga-nisation. Plusieurs assemblées ont été tenues au cours desquelles les membres ont reconnu la nécessité de raffermir leurs cadres tout en arrondissant leurs effectifs.

En particulier, ces travailleurs étudient la possibilité de s'unir en syndicats industriels au lieu de négocier séparément pour chaque métier dans une entreprise



Organe officiel de la Cont. des Tra vailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur GERARD PELLETIER Administrateur MARCEL ETHIER Rédacteur en chef ANDRE ROY Publiciste

ROGER McGINNIS Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny Montréal - FA. 3694

> Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa

Adressez-nous VOS changements d'adresse

POUR LES MAMANS

Mon mari me répète souvent une phrase qui pourrait servir de moto à toutes les mères de famille : "Ne te laisse pas troubler par un si petit détail". Il est vrai que ce qui semble un détail pour le mari peut devenir une montagne pour la ménagère. Si la moitié du marché de fin de semaine est gâté parce que la glacière fonctionne mal, il y a tout de suite plusieurs choses à régler : se débarrasser de ce qui est gâté, prendre les moyens de conserver ce qui reste, net-toyer les dégâts, chasser les mauvaises odeurs, refaire le marché et...

pleurer le gaspillage.

Mais on peut tout de même se demander, devant les petits tracas quotidiens: "Est-ce que cela vaut la peine de me rendre malheureuse?" Il arrive de temps en temps qu'on a ça dans le goût de bouder et de se sentir persécutée, et ce n'est pas à ce moment-là qu'on réagi-ra Il faudrait se dire d'avance, à tête reposée, que ça ne vaut jamais la peine de se rendre malheureuse à cause de tracas ménagers.

Comme c'est toujours un peu difficile de se raisonner quand on est de mauvaise humeur, le moyen le plus facile est de fredonner une chansonnette à plusieurs couplets. Il faut un peu d'attention pour suivre l'histoire de la chanson; cela nous donne le temps d'oublier le reste.

Il y a de ces idées absurdes qui ont été implantées dans l'esprit des jeunes mères modernes, et qu'on ne peut plus déloger. Elles n'ont aucun fondement logique; on se demande vraiment où elles ont pu prendre racine. Il y a par exemple l'idée qu'un enfant d'un an devrait se passer de biberon depuis longtemps. Je me demande sur quoi on se base pour décider du jour au lendemain que le bébé est assez vieux pour se passer de sa bouteille. On sait bien que dans les pays à civilisation moins avancée les pays où la loi naturelle est mieux suivie, il n'est pas rare de voir téter un enfant de deux ans.

Je connais un petit garçon de 15 mois qui mange bien et qui est un modèle de bébé. A n'importe quel moment de la journée, quand il est fatigué et pleurnichard, il se dirige lui-même vers son lit quand il voit arriver sa mère avec un peu de lait ou de jus de fruit dans un biberon. Quand il a bu il s'amuse joyeusement dans son lit, et s'il est

il voit arriver sa mère avec un peu de lait ou de jus de fruit dans un biberon. Quand il a bu il s'amuse joyeusement dans son lit, et s'il est assez fatigué, il finit par s'endormir. Est-ce qu'il faudrait enlever le biberon à ce bébé, sous prétexte qu'il est trop vieux, quand visiblement il en a encore besoin et que c'est pour lui la meilleure consolation? Je ne le crois pas, surtout que l'enfant vient d'avoir une petite soeur et que sa maman a moins de temps à lui consacrer. Je suis convaincue que l'enfant va perdre de lui-même le besoin du biberon à mesure qu'il sera pris par les jeux à l'extérieur et à mesure qu'il aura moins besoin de repos dans sa journée. Probablement aussi qu'un de ses jouets favoris finira par remplacer le biberon comme "consolation" quand il faut se séparer du reste de la famille pour aller au lit.

Une autre des folies de notre siècle est cette peur bleue de gâter les enfants. Le Dr Bnjamin Spock, dans son livre si précieux pour les parents, "Comment élever et éduquer votre enfant", dit qu'on ne peut pas gâter un enfant simplement en s'occupant de ses besoins et en le consolant quand il est fatigué ou malade. On gâte un enfant quand on empêche son développement et son initiative par trop d'attentions dont il n'a pas besoin.

Cela vaut la peine de prendre quelques précautions, en faisant la lessive, pour éviter du repassage et pour étendre "une belle cordée". Les draps, les serviettes, les salopettes et les gilets de coton des enfants n'auront pas besoin de repassage si on prend la précaution de les passer à l'essoreuse sans trop les froisser, et si on plie le linge aussitôt après l'avoir retiré de la corde. Cela paie aussi de bien séparer le linge selon les couleurs de frotter les taches et de ne pas accumuler de trop grosses brassées. La quantité de linge déposée dans la laveuse influence encore plus que la quantité de savon sur la proaccumiller de trop grosses brassees. La quantité de linge déposée dans la laveuse influence encore plus que la quantité de savon sur la propreté de la lessive. Les experts nous disent qu'il ne faut pas laisser le linge brasser trop longtemps: 15 minutes ou plus pour le blanc, 10 minutes au plus pour la couleur; de l'eau très chaude pour les draps et le linge blanc moins sali, de l'eau moins chaude pour les serviettes et le linge de couleur.

Cela semble un luxe d'acheter des pantoufles à nos petits, quand il y a tant d'autres choses à acheter et que les petits pieds grandis-sent si vite. Mais si vous êtes habile tricoteuse, vous pouvez économi-quement leur procurer cette chaussure si pratique, et y coudre des semelles de feutre ou d'un plastique imitant le cuir. JEANNE

BUILDING TRADES GET 10 covering some 45,000 workers of the building trades in the metropolitan area is awaiting Cabinet confirmation in Quebec, likely to become official this afternoon. It stipulates important improvements: a) 10 cents general increase over the fixed minimum; b) double rate for all work done between 10 p.m. and 8 a.m. and between Saturday noon and 8 a.m. on Monday, also time and a half on Saturday morning; c) three hours pay to any man who has not been advised on the previous night that his work was over; d) full pay for any time spent ontraveling outside the limits of the Transport Commission, starting 15 minutes after the crossing of said limits. The new agreement also extends the jurisdiction of the decree to all jobs of \$25,000 or more within a 15 miles radius around Montreal and to various other centers like Valleyfield and Varennes.

It covers all the building trades with the exception of those who have already negociated separate agreements: plumbers, asbestos roofing, marble, tile and terrazzo workers, etc.

The 10 cents increase concerns mostly the 25,000 laborers, since the other trades are already getting more than the new minimum wages.

CHEMICAL PRODUCTS FEDERATION - The new federation of Chemical Products Workers were meeting recently in Shawinigan Falls. Among other important decisions, they have voted for the appointment of a full time organizer, in order to bring into its fold workers of the industry who are not yet organized.

SHERBROOKE — Seven thousand workers of the building trades have decided to denounce the decree regulating their working conditions. Refusal of a reasonable increase by the employers is the reason.